PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT

CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

CDG22

Commission Administrative Paritaire - CDG22 - CAP A

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Commission Administrative Paritaire

DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022, 16:30 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 15:30 H

Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			750
	Sous enveloppe	**Electronique**	**Total**
Nombre de votants	0	300	300
Nombre de votes exprimés	0	284	284
Nombre de votes blancs	0	16	16
Nombre de votes nuls	0	0	0
Taux de participation			40,0%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
CFDT	Liste CFDT-INTERCO-22	150
	Liste SNDGCT	134

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	7
Nombre de représentants suppléants à élire	7

Calcul du quotient électoral

$$Quotient\ électoral = \frac{Nombre\ de\ suffrages\ exprimés}{Nombre\ de\ sièges\ titulaires\ à\ pourvoir} = \frac{284}{7} = \boxed{40{,}57}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{Nombre\ de\ suffrages\ obtenus\ par\ liste}{Quotient\ électoral} = \boxed{Nombre\ de\ siège(s)\ obtenu(s) par\ liste}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CFDT-INTERCO-22	150	3
Liste SNDGCT	134	3
Total des sièges attribués		**6**

6 sièges attribués au quotient

1 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{Nombre\ de\ voix}{Nombre\ de\ sièges\ attribués + 1} = \boxed{Moyenne\ de\ la\ liste}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire		
	Moyenne de la liste	Siège
Liste CFDT-INTERCO-22	37,5	1
Liste SNDGCT	33,5	0

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste CFDT-INTERCO-22	4
	Liste SNDGCT	3
Total		**7**

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

7 sièges titulaires à pourvoir - 7 sièges pourvus				
Syndicat	**Sièges**	**Tit/Sup**	**Prénom Nom**	**Fonction**
CGT	4	Titulaire	Patrick PLANTIER	Directeur
		Titulaire	Fabienne KERBELLEC	Attaché
		Titulaire	Régis LE COZ	Attaché
		Titulaire	Benjamin GERARDIN	Ingénieur
		Suppléant	Klaoda LASTENNET	Attaché Pal
		Suppléant	Nathalie MASSE	Attaché
		Suppléant	Pascale BOUJU	Educateur Je
		Suppléant	Ingrid LEFORT	Educateur Je Cl Excep
	3	Titulaire	Philippe LOUESDON	Dgs 10 À 20 000 H
		Titulaire	Laure LECOLLINET	Dga 40 À 150 000 H
		Titulaire	Mathieu LE DANTEC	Dgs 2 À 10 000 H
		Suppléant	Marie-Laure BOCHER	Dga 40 À 150 000 H
		Suppléant	Mélodie LAPOSTOLLE	Dgs 2 À 10 000 H
		Suppléant	Jean-Michel HOSDEZ	Dgs 20 À 40 000 H

Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Plérin, jeudi 8 décembre 2022

Le Président

V. Le Meaux

Le Secrétaire

S. Guihard.

Les délégués de listes

P. Planhier

P. Lovesdon.